

**Demande préalable d'un reportage au sein
du Centre Hospitalier Compiègne-Noyon ou de l'un de ses sites**

Nom de la rédaction :

Nom du journaliste :

Coordonnées du journaliste :

Objet du reportage :

.....

Support utilisé :

Date du reportage :

Etablissement concerné :

Service concerné :

Personne concernée :

Date.....

Signature du journaliste

Favorable

Défavorable

Avis du Directeur ou son représentant :

Date.....

Signature

Avis du Chef de service ou son représentant :

Date.....

Signature

IMPORTANT : l'autorisation de reportage, exigée par l'article 46 du décret du 14/01/74, ne concerne que le service désigné et dans la limite de l'objet déclaré du reportage. Cette autorisation n'exempte pas le journaliste de son obligation de demander son autorisation individuelle à chaque personne qu'il désire filmer, photographier ou interviewer (cf. bordereau d'autorisation individuelle). Le Centre Hospitalier de Compiègne se décharge de toute responsabilité en cas de manquement éventuel à cette obligation.